



SEANCE DU 25 JUIN 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart Michèle Bugnet	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier-Duval	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat	
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Anne-Laure d'Alauzier Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	25.06.02		
Objet :	Modification du règlement de fonctionnement de la crèche « Le Caderoussel »		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	9.1		

La crèche municipale « Le Caderoussel » est dotée d'un règlement de fonctionnement.

Ce dernier nécessite certaines modifications et mises à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires en vigueur, pour préciser les modalités et missions d'intervention du référent santé et accueil inclusif, le déroulement d'une continuité de direction, l'établissement d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) et d'un protocole d'accueil personnalisé (PAP), les prescriptions concernant la vaccination et l'administration de certains médicaments.

L'ensemble des autres dispositions mentionnées dans le règlement de fonctionnement de la crèche demeure inchangé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R2324-17 et R2324-30 du Code de la santé publique relatifs au contenu du règlement de fonctionnement ;

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement du Multi-accueil « Le Caderoussel » à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.
- De procéder à sa diffusion auprès des familles et son affichage au sein de la structure.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 26 Juin 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

